

## Réforme des retraites : le 7 mars, on arrête tout !

Le **7 mars** doit être une **véritable journée morte** dans les entreprises, les administrations, les services, les commerces, les écoles, les lieux d'étude, les transports...et tous les lieux de spectacle. Car la grève des professionnel.le.s du spectacle, rejoignant pleinement la mobilisation des autres travailleurs et travailleuses, citoyennes et citoyens, nous paraît actuellement <u>la meilleure et incontournable solution</u> pour faire face à la contre-réforme des retraites imposée par ce gouvernement.

Les artistes-interprètes seraient touché·e·s par le report de l'âge légal du départ à la retraite à 64 ans, ainsi que par l'augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein.

Rappelons que <u>les 1200 euros promis par le gouvernement sont une chimère inaccessible pour une majorité d'artistes, car ils sont conditionnés à une "carrière complète"</u>. Or, le parcours de l'artiste est souvent constitué d'une succession de contrats de travail entrecoupée de périodes de non-emploi. Ceci est d'autant plus vrai pour les

SYNDICAT FRANCAIS DES ARTISTES INTERPRETES CGT

femmes, qui sont les plus concernées par ces "pauses" dans leur carrière lors des

grossesses et des maternités, et les plus fragilisées par la politique du gouvernement,

ce qui est inacceptable.

Par ailleurs, la prolongation de la possibilité d'abattement pour frais professionnels dans

nos secteurs va continuer à abaisser le niveau des retraites, notamment celui des plus

fragiles, puisque les cotisations retraites ne sont alors pas prélevées sur le salaire

intégral mais sur le salaire abattu.

Rappelons également que si l'âge légal du départ à la retraite recule, l'âge où il est

possible de prétendre au maintien des allocations chômage à Pôle Emploi reculerait

automatiquement, et beaucoup d'artistes-interprètes auraient une difficulté accrue pour

trouver du travail et bénéficier des indemnités chômage jusqu'à cet âge. Ils et elles se

retrouveraient alors avec de nombreux trimestres validés non car non

indemnisés. Beaucoup n'ayant par ailleurs pas cotisé sur l'ensemble des trimestres

avant l'âge légal du départ à la retraite, ce serait une double peine.

Les artistes dans leur ensemble ont tout à perdre dans cette "réforme", ou plutôt

dans cette attaque et régression sociale sans précédent.

Pour se faire entendre il nous faut réussir le 7 mars, et pour cela les artistes-interprètes

doivent y prendre toute leur place.

Nous ne pouvons rester spectateurs de la grève des autres. Élargissons le

mouvement!

Le 7 mars 2023 : on arrête tout!

Code NAF : 9420 Z